



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 19 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 3 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Christèle DEVERGNE
David RODRIGUES à Laurie FILLÂTRE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET
Timoté FRANCE à Constance GUEY

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / II / 2 – 7.1 Règlement budgétaire et financier

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-30,
VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106,
VU l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assemblée délibérante le 15 mars 2026 et l'installation des conseillers municipaux en date du 20 mars 2026,
CONSIDÉRANT la nécessité, pour toute collectivité locale de plus de 3 500 habitants, d'établir un règlement budgétaire et financier lors de chaque renouvellement de l'assemblée délibérante,
CONSIDÉRANT les termes du projet de règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 31 mars 2026,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement budgétaire et financier tel que présenté à l'assemblée,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny


